

L'exploitation minière des abysses en négociation

Réunis à la Jamaïque, les pays membres de l'Autorité internationale des fonds marins s'opposent sur cet enjeu

Les richesses minières sous-marines continuent de diviser la communauté internationale. A l'approche de leur grand-messe annuelle qui doit se tenir du 15 juillet au 2 août à Kingston, les 168 Etats membres de l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM) fourbissent leurs armes. En cause : la rédaction d'un code minier destiné à fixer les conditions dans lesquelles des entreprises privées pourraient être autorisées à descendre des robots dans les abysses, afin d'y collecter des métaux présents sous forme de nodules, des concrétions formées au terme d'un processus de l'ordre du million d'années.

Initialement, ce code devait être finalisé en juillet 2023, mais l'an passé, l'AIFM, organisation indépendante affiliée à l'Organisation des Nations unies, s'était donné un délai supplémentaire de deux ans. Elle vise désormais fin 2025 pour aboutir.

Le débat met aux prises, d'un côté, des pays favorables à une « pause de précaution » ou à un moratoire, comme l'Australie, le Canada, le Chili et le Brésil, voire à l'interdiction stricte d'exploiter les grands fonds, comme le réclame la France – ils ont été rejoints récemment par la Grèce et le Pérou. Ils sont désormais vingt-sept à juger les risques environnementaux trop grands, et à défaut d'avoir pu imposer l'ouverture d'un débat sur le principe même d'aller chercher des minerais à 6 000 mètres de profondeur, ils ont obtenu qu'une discussion ait lieu en 2024 sur « la politique générale de l'Autorité en faveur de la protection et de la préservation du milieu marin ».

De l'autre côté, des pays comme l'Inde, la Russie et la Chine (même si celle-ci vient de se rallier à une « approche de précaution », après la visite de Xi Jinping en France en mai) considèrent que les nodules des grands fonds sont la solution à la transition énergétique en cours, au motif qu'ils renferment des quantités faramineuses de métaux utiles à la fabrication des batteries des voitures électriques, lithium, cobalt, nickel, cuivre, manganèse...

Le plancher océanique recèle des quantités faramineuses de métaux utiles à la fabrication des batteries de voitures électriques

Les défenseurs de l'environnement, opposés à une telle vision, pointaient du doigt jusqu'ici les dangers que l'humanité ferait peser sur les écosystèmes sous-marins, en allant labourer le plancher océanique, libérant au passage des millions de tonnes de CO₂ qui s'y trouvent stockées. Cette année, ils ont un autre argument à faire valoir : l'exploitation des abysses serait un contresens économique absolu. « Cette activité ne sera jamais rentable », assure la Coalition pour la conservation des profondeurs océaniques, structure qui fédère une centaine d'ONG, dont Greenpeace et le Fonds mondial pour la nature (WWF).

Des « données caduques »
D'après l'explorateur Victor Vescovo, spécialiste des investissements industriels, « toutes les données présentées en avril 2021 », lorsque la rédaction du code minier international démarrait sérieusement au sein de l'AIFM, sont « caduques ». D'abord, le coût des projets et du capital à mobiliser a « augmenté de 15 % à 21 % » ces trois dernières années. « En outre, même si la production de véhicules électriques a été multipliée par quatre, le prix auquel les fabricants de batteries achètent les minerais est à la baisse, ajoute M. Vescovo. Celui du cobalt a chuté de 45 % et celui du nickel est stagnant », dit-il.

Cet expert note que le secteur des batteries évolue à une vitesse fulgurante. Aujourd'hui, 90 % des voitures électriques assemblées par le chinois BYD, numéro un mondial du secteur, ne contiennent ni cobalt ni nickel dans leurs batteries. C'est le cas d'une batterie sur deux pour les voitures du numéro deux, l'américain Tesla. « Dans le monde entier, les batteries au cobalt et au nickel sont peu à peu supplantées par les batteries lithium-fer-phosphate ayant la particularité de ne pas nécessiter de métaux recelés par les océans », rappelle M. Vescovo.

Un point de vue que ne partagent pas les sociétés qui espèrent moissonner les abysses, au premier rang desquelles la canadienne The Metals Company (TMC). « Nous sommes confiants sur la capacité de l'AIFM à confirmer qu'un code minier verra bien le jour d'ici à 2025 », déclare au Monde Corey McLachlan, l'un de ses dirigeants. Soutenu par la petite république micronésienne de Nauru, qui trouverait là une source de revenus inespérée, TMC assure être demandeuse de

règles du jeu, « contrairement à ce qu'on lit dans les médias ». Mais de même qu'elle avait déjà menacé en 2023 de commencer ses activités sans attendre, elle compte lancer ses opérations « au premier trimestre 2026 », quoi qu'il arrive.

Impact environnemental
L'entreprise canadienne se prépare à dévoiler les résultats de ses dernières recherches sur l'impact environnemental de ses futures activités. « Si certains prétendent que les planchers océaniques seraient durablement affectés par le ramassage des nodules polymétalliques, nous allons apporter la preuve que le milieu marin se rétablit en fait très rapidement, après le passage de nos machines », indique M. McLachlan.

En attendant que ce sujet délicate, l'AIFM doit dans quelques jours désigner son nouveau se-



Le véhicule minier sous-marin lourd « Pioneer II », lors d'essais en mer de Chine, le 20 juin. SHANGHAI JIAO TONG UNIVERSITY/HANDOUT VIA XINHUA

Certains pays prônent une « pause de précaution » voire, comme la France, l'interdiction stricte d'exploiter les grands fonds

crétaire général. La compétition s'annonce rude. Le britannique Michael Lodge, candidat à un troisième mandat de quatre ans, est considéré comme favorable à l'exploitation des océans. Il est aussi soupçonné d'avoir acheté le vote de certains Etats membres et d'avoir détourné des fonds de l'organisation pour mener cam-

pagne, selon un article du New York Times paru le 4 juillet. L'intéressé dément vigoureusement.

Son poste est brigué par Leticia Carvalho, une océanographe brésilienne qui appelle à « rétablir la confiance et de la transparence » à l'AIFM. Cette dernière considère qu'aucune demande d'exploitation des abysses ne devrait être approuvée tant que le code minier ne sera pas prêt. « La France soutiendra celui ou celle qui aura à cœur de faire de la protection des océans une priorité », prévient Hervé Berville. Le secrétaire d'Etat chargé de la mer et de la biodiversité ne peut se rendre à Kingston en raison des incertitudes politiques qui règnent à Paris. C'est une délégation d'experts de son ministère qui va aller mener ce « combat diplomatique » au siège de l'AIFM. ■

GUILLAUME DELACROIX

Le nombre d'enfants non vaccinés dans le monde est en hausse

L'OMS et l'Unicef indiquent dans leur rapport annuel se fixer comme objectif de revenir aux niveaux de vaccination d'avant le Covid-19

Le retard de vaccination des enfants provoqué par la pandémie de Covid-19 n'a pas encore été rattrapé. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) se sont pourtant fixé deux impératifs qu'ils rappellent dans leur rapport annuel, publié le 15 juillet.

Premier objectif : revenir aux mêmes niveaux de vaccination qu'avant la pandémie. En 2024, pas d'amélioration ni de recul significatif. Le nombre de jeunes ayant reçu le vaccin qui protège conjointement de la diphtérie, du tétanos et de la poliomyélite (le DTP) est presque identique en 2023 à ce qu'il était en 2022. Mais il est toujours inférieur au niveau pré-Covid : 84 % des enfants dans le monde ont reçu leurs trois doses de vaccin DTP en 2023, contre 86 % en 2019. Ce traitement est le point de repère de l'OMS et de l'Unicef pour mesurer les progrès ou les reculs de la vaccination dans le monde d'année en année.

Même constat concernant la lutte contre la rougeole. Les deux institutions onusiennes ont remarqué une stagnation du nom-

bre de personnes vaccinées contre cette maladie en 2023 par rapport à 2022. Les jeunes n'ayant reçu qu'une seule dose restent toujours moins nombreux qu'avant la pandémie. Le schéma vaccinal de la rougeole comprend deux injections.

Manque de données sur Gaza
Deuxième but à atteindre : réduire de moitié le nombre de jeunes garçons et filles n'ayant reçu aucune dose de vaccin DTP d'ici à 2030. Sur les plus de 2 milliards d'enfants que compte la planète, 14,5 millions n'ont reçu aucune dose en 2023. Un chiffre en augmentation. L'OMS et l'Unicef dénombreaient 12,8 millions d'enfants non vaccinés dans le monde en 2019, avant la crise sanitaire. Sans compter ceux qui ne complètent pas le schéma vaccinal car ils ne reçoivent pas toutes leurs piqûres de rappel.

Où vivent ces enfants qui ne sont protégés contre aucune maladie ? La réponse met en évidence des inégalités à l'échelle du globe. Plus de la moitié des filles et des garçons qui n'ont reçu ni le vaccin DTP (59 %) ni celui contre la rougeole (55 %) sont originaires

de seulement dix pays. Parmi eux, trois Etats africains se distinguent. Le Nigeria, l'Ethiopie et la République démocratique du Congo sont ceux qui comptent le plus grand nombre d'enfants non vaccinés. Il faut ajouter le géant indien, en Asie. Trois nouveaux pays viennent compléter cette liste en 2023 : le Soudan, le Yémen et l'Afghanistan, qui ont en commun d'être en guerre ou en proie à de graves troubles.

L'OMS et l'Unicef n'ont d'ailleurs pas pu intégrer certains territoires dans leur étude, comme Gaza, à cause du manque de données depuis le 7 octobre 2023 et le début de la guerre entre le Hamas et Israël. « Nous avons néanmoins remarqué une

14,5 millions d'enfants, sur un total mondial de plus de 2 milliards, n'ont pas eu de vaccin DT-polyo en 2023

baisse de la vaccination des enfants en Palestine », s'inquiète Katherine O'Brien, directrice du département immunisation, vaccins et produits biologiques à l'OMS. Elle ajoute qu'en revanche, « la couverture vaccinale progresse en Ukraine ».

D'autres bonnes nouvelles sont à souligner. En 2023, l'Afrique est la région du monde qui a le plus amélioré sa couverture vaccinale, notamment le Soudan du Sud et le Tchad, alors qu'elle reste le continent avec le moins d'enfants immunisés. « Il est trop tôt encore pour estimer s'il s'agit d'une véritable et importante avancée, mais c'est tout de même un progrès bienvenu, car le nombre de naissances ne cesse d'augmenter en Afrique, et par conséquent le nombre de bébés qui ont besoin d'être vaccinés », explique Katherine O'Brien.

Un défi qui concerne tout particulièrement le Nigeria, pays le plus peuplé d'Afrique, qui compte le plus grand nombre d'enfants non vaccinés au monde. Pourtant, « le Nigeria travaille extrêmement dur pour améliorer sa couverture vaccinale », souligne l'inféctiologue pédiatrique.

Comment expliquer ce paradoxe ? Le médecin insiste sur les disparités régionales à prendre en compte à l'intérieur même des frontières de ce pays d'Afrique de l'Ouest. « Il y a des zones en conflit, surtout dans le Nord-Ouest, où il est difficile pour les populations d'accéder aux soins », détaille Katherine O'Brien. A l'inverse, dans le Sud, il y a de très grands progrès dans la vaccination, notamment contre la polio. « Pour la scientifique, les chiffres au niveau national doivent donc être analysés avec précaution.

Rassurer les populations

Le Nigeria compte ainsi parmi les pays ayant introduit en 2023 le vaccin contre le papillomavirus dans ses piqûres de routine, tout comme le Bangladesh ou l'Indonésie. Déjà en hausse l'année dernière, le nombre de doses administrées contre ce virus a donc « considérablement augmenté en 2023 », revenant presque à son niveau d'avant la pandémie, se réjouit Katherine O'Brien. La médecin souligne que cette hausse est importante « en particulier chez les filles », ce qui permet d'espérer une réduction du nombre de can-

cers de l'utérus, causés le plus souvent par ce virus.

Mais l'introduction de ce vaccin n'a pas été simple. Ephrem Tekle Lemango, responsable des programmes de vaccination à l'Unicef, rappelle l'importance d'informer et de rassurer les populations. « Certaines communautés religieuses ont été très réticentes au vaccin contre le papillomavirus, se souvient-il. Elles répandaient des idées fausses, comme le fait que ce vaccin allait causer des problèmes d'infertilité aux adolescentes. » Le docteur insiste sur le fait de lutter contre la désinformation sur Internet et les réseaux sociaux qui « affectent et nuisent » à la confiance envers la vaccination. « Ces progrès sur le papillomavirus sont aussi dus au soutien du GAVI », ajoute Katherine O'Brien. Cette organisation d'aide à la vaccination dans les pays à faible revenu rassemble des experts de l'OMS, de l'Unicef et de la Banque mondiale. Des institutions onusiennes qui ne cessent de rappeler en chœur que la vaccination des enfants est déterminante pour pouvoir contrôler et freiner d'éventuelles futures épidémies.

LUCILE COPPAI